

PERMANENCE JURIDIQUE 2020 OUVERTE AUX HABITANTS DES TROIS-CHÊNE

Cette permanence est destinée aux habitants des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex qui souhaitent obtenir des informations relatives au droit, tels que baux à loyer, procédures de divorce, droit du travail, succession et testaments, assurances sociales, contrats de mariage, démarches administratives, etc.

Un avocat de l'Ordre des Avocats de Genève sera présent
les jeudis

9, 16 et 23 janvier	6, 20 et 27 février	5, 12, 19 et 26 mars
2 et 23 avril	7, 14 et 28 mai	4, 11 et 18 juin
2 et 16 juillet	6 et 20 août	3, 17 et 24 septembre
1, 8 et 15 octobre	5, 12 et 19 novembre	3, 10 et 17 décembre

à la Mairie de Chêne-Bourg – 46, av. Petit-Senn
de 16h00 à 18h00.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous au 022 869 41 10,
au plus tard la veille de la permanence.

Une participation forfaitaire de Fr. 25.- sera encaissée sur place.